

### Fiche de données de sécurité

#### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Code: **PRIMER-RR**  
Dénomination: **PRIMAIRE D'ACCROCHAGE**

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination  
supplémentaire

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: **IDEAL WORK SRL**  
Adresse: **Via Kennedy, 52**  
Localité et Pays: **31030 Vallà di Riese Pio X (TV)**  
**Italie**  
**tél. 0039 423/4535**  
**fax 0039 423 /748429**

Adresse électronique d'une personne compétente  
responsable de la fiche de données de sécurité:

[sicurezza@idealwork.it](mailto:sicurezza@idealwork.it)

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

**Centre antipoison de :**  
**Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers**  
**4 Rue Larrey - Angers**  
**Téléphone: +33 2 41 35 33 30**  
**Fax: +33 2 41 35 55 07**  
**Numéro d'appel d'urgence: +33 2 41 48 21 21**

#### SECTION 2. Identification des dangers.

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux selon les dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et ses modifications ultérieures.  
Le produit, cependant, contient des substances dangereuses dans des concentrations qui doivent être déclarés dans la section n ° 3 et nécessite une  
feuille de données  
contenant en toute sécurité toutes les informations requises en vertu du règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

##### 2.1.1 Règlement 1272/2008 (CLP) et ses modifications ultérieures

Classification et caractérisation de danger Non classé - Non

##### 2.2 Éléments d'étiquetage.

Pictogrammes de danger Aucun  
avertissements

Mentions de danger: Non

EUH208 Contient: Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3: 1)

Peut provoquer une réaction allergique

consignes de sécurité: Aucun

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les utilisateurs professionnels.

#### SECTION 3. Composition/informations sur les composants.

##### 3.1 Substances.

Les informations non pertinentes.

##### 3.2 Mélanges.

Il contient:

Identification. Conc.%. Classification 1272/2008 (CLP).

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3: 1)

CAS. 55965-84-9 0 à 0,0015 0,0015 Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H331,

Peau Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317,

CE.  
INDEX. Aquatic Acute 1 H400 613-167-00-5 M = 10, Aquatic Chronic 1 H410, EUH208

Note: Une valeur plus élevée de la gamme exclue.  
Le texte intégral de danger (H) des phrases est donnée à l'article 16.

### SECTION 4. Premiers secours.

#### 4.1 Description des premiers secours.

YEUX: Enlever les lentilles de contact. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 30/60 minutes, ouvrant ses paupières. Appeler un médecin immédiatement.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler un médecin immédiatement. Ingestion: Donner à boire de l'eau autant que possible. Appeler un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir, sauf autorisation expresse par le médecin.

Inhalation: Appeler immédiatement un médecin. Porter à l'air frais, loin du lieu de l'accident. Si elle ne respire, administrer la respiration artificielle. Prenez des précautions adéquates pour le sauveteur

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et les effets causés par les substances contenues voir chap. 11.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers.

Information non disponible.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

#### 5.1 Extinction.

ADAPTÉ EXTINCTION

L'équipement d'extinction devrait être du type classique: le dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau nébulisée. EXTINCTION NE CONVIENT PAS Personne en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

RISQUES CAUSES PAR EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Ne pas respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyse toxiques, etc.).

#### 5.3. Conseil pour les employés de feu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir avec jets d'eau les récipients pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter un équipement complet de prévention des incendies. Recueillir l'eau d'extinction pour l'empêcher de se vider dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie selon la réglementation en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Casque t avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés avec des sangles autour des bras, des jambes et de la taille), gants de travail (coupe-feu, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression avec visière couvrant tout le visage de l'opérateur ou l'auto (auto-protection) en cas de grandes quantités de mousse.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement et procédures en cas de dispositifs de protection d'urgence.

Éliminer toutes les sources d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) d'où la fuite. Dans le cas d'un produit solide pour éviter la formation de poussière pulvériser le produit avec de l'eau s'il n'y a pas de contre-indications. Si de la poussière ou des vapeurs dans l'air Utiliser un appareil respiratoire. Arrêter la fuite si sécuritaire de le faire. Ne pas manipuler les récipients endommagés ou fuite de produit avant d'enfiler l'équipement de protection approprié. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Pour plus d'informations sur les risques pour l'environnement et la santé, la protection des voies respiratoires, de ventilation et de mesures de protection individuelles se référer aux autres sections de cette fiche.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface, les eaux souterraines et des zones voisines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Pour les produits liquides, aspirer dans un récipient approprié (d'un matériau compatible avec le produit) et absorber le produit écoulé avec un produit absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomées, Kieselguhr, etc.). Recueillir la majorité de la matière restante et déposer dans des contenants pour l'élimination. Dans le cas d'allumage de produit solide outils mécaniques preuve pour recueillir le produit de fuite et placer dans des contenants en plastique. Éliminez le reste en utilisant des jets d'eau s'il n'y a pas de contre-indications. Assurer une ventilation adéquate du lieu affecté par la perte. L'élimination des matériaux contaminés doit être effectué conformément au point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections.

Toute information sur la protection individuelle et de l'élimination est donnée dans les articles 8 et 13.

### SECTION 7. Manipulation et stockage.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues, ne pas fumer, utiliser des allumettes ou des briquets. Sans ventilation adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler sur le sol et allumer à distance, en cas d'amorçage avec le risque de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans les zones où l'on mange. Éviter la dispersion dans l'environnement.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, loin des sources de chaleur, de flammes nues, étincelles et autres sources d'inflammation. Entreposer les contenants loin de tous matériaux incompatibles, la vérification de l'article 10.

#### 7.3 Spécifique utilisation finale.

Information non disponible.

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Information non disponible.

#### 8.2 Contrôle d'exposition.

Comme l'utilisation de l'équipement technique adéquat doit toujours avoir la priorité sur les équipements de protection individuelle, d'assurer une bonne ventilation dans le lieu de travail par aspiration locale efficace. Pour la sélection des équipements de protection individuelle, le cas échéant, demander des conseils de la part des fournisseurs de substances chimiques.

L'équipement de protection individuelle doit contenir le marquage CE attestant leur conformité avec la réglementation en vigueur.

##### PROTECTION DES MAINS

Protégez vos mains avec des gants de travail, catégorie III (réf. Norme EN 374).

Pour le choix final du matériau des gants de travail doit être considéré: la compatibilité, la dégradation, les temps de rupture et perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de protection aux produits chimiques doit être vérifiée avant l'utilisation, comme il devrait. La limite de Les gants dépend de la durée et le mode d'utilisation.

##### PROTECTION DE LA PEAU

Portez des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Directive 89/686 / CEE et de la norme

EN ISO 20344). Laver à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection. PROTECTION DES YEUX

Vous devez porter des lunettes de protection hermétiques (réf. Norme EN 166).

##### PROTECTION RESPIRATOIRE

En cas de dépassement de la valeur seuil (par exemple, TLV-TWA) de la substance ou un ou plusieurs des substances présentes dans le produit, vous devez porter un type A, le masque de classe avec filtre (1, 2 ou 3) doit être choisi en fonction de la concentration limite d'utilisation. (Ref. Norme EN 14387). Dans le cas étaient le gaz présent ou d'une autre des vapeurs de la nature et / ou de gaz ou de vapeurs avec des particules (aérosols, vapeurs, brouillards, etc.) devraient être prévus pour les filtres de type combiné.

L'utilisation d'équipements de protection respiratoire est nécessaire dans le cas où les mesures techniques ne sont pas suffisantes pour limiter l'exposition des travailleurs aux valeurs seuils considérés. La protection offerte par les masques est en tout cas limité.

Dans le cas où la substance en question est inodore ou le seuil olfactif est supérieur à la apparentée TLV-TWA, et en cas d'urgence porter un circuit ouvert de l'appareil respiratoire à air comprimé (réf. Norme EN 137) ou un appareil respiratoire à l'entrée d'air externe (réf. norme EN 138). Pour le bon choix de l'équipement de protection respiratoire, se référer à la norme EN 529. COMMANDES

Les émissions provenant des processus de production, y compris ceux de la ventilation doivent être vérifiés pour le respect de la législation de protection de l'environnement.

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide épais
Coleur	blanche ou colorée
Odeur:	caractéristique
Seuil d'odeur :	NA (non disponible)
pH:	8 à 8,5
Point de fusion ou congélation	NA (non disponible)
Point d'ébullition:	NA (non disponible)
intervalle d'ébullition	NA (non disponible)
Point d'éclair:	NA (non disponible)
Taux d'évaporation	NA (non disponible)
Inflammabilité des solides et des gaz	NA (non disponible)
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	NA (non disponible)
Limite d'explosion	NA (non disponible)
Pression de vapeur	NA (non disponible)

Densité de vapeur	NA (non disponible)
Densité	1.500 à 1.550 Kg / l
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage: n-octanol / eau	NA (non disponible)
Densité	NA (non disponible)
température d'inflammation	NA (non disponible)
Température de décomposition	NA (non disponible)
viscosité thixotropique	NA (non disponible)
(non disponible)	NA (non disponible)
propriétés oxydantes	NA (non disponible)

### 9.2. Plus d'informations.

VOC (Directive 2004/42 / CE) 33,50 g / lt.

## SECTION 10. Stabilité et réactivité.

### 10.1. Réactivité.

Il n'y a pas de risques particuliers de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales ne sont pas prévisibles réactions dangereuses.

### 10.4. Conditions à éviter.

Aucun en particulier. Cependant, les précautions habituelles contre les produits chimiques.

### 10.5. Matières incompatibles.

Information non disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

Lorsqu'il est chauffé ou en cas d'incendie peut être libéré des vapeurs potentiellement dangereux pour la santé.

## SECTION 11. Informations toxicologiques.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les risques possibles pour la santé du produit ont été évaluées en fonction des propriétés des substances contenues, selon les critères fixés par les règlements pertinents pour la classification. par conséquent, considérer la concentration de chaque substances dangereuses éventuellement mentionnées dans la secte. 3, pour évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au produit.

Le produit contient une substance / sensibilisant et / i et donc peut provoquer une réaction allergique. Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3: 1)

DL50 (Oral). 49,6 mg / kg rat

DL50 (Cutané). 141 mg / kg de lapin

CL50 (inhalation). 0,33 mg / l / 4h rat

## SECTION 12. Informations écologiques.

### 12.1. Toxicité

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3: 1)

CL50 - Poisson. 0,58 mg / l / 96h

EC50 - Crustacés. 1,2 mg / l / 48h

EC50 - Plantes Algues / aquatiques. 0,379 mg / l / 72h

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Information non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Information non disponible.



# IDEAL WORK

## PRIMER-RR

Revision n. 3  
du 13/04/2015  
Imprimé le 14/04/2015  
Page n. 5/6

### 12.5 Résultats de PBT et vPvB.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

### 12.6 Autres effets néfastes.

Information non disponible.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Réutilisation, lorsque cela est possible. résidus de produits doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux  
L'élimination doit être effectuée par une société de gestion de déchets, dans le respect des réglementations nationales et locales.

#### EMBALLAGES SOUILLES

Les emballages contaminés doivent être valorisés ou éliminés conformément à la réglementation de la gestion des déchets nationaux.

## SECTION 14. Informations relatives au transport.

Le produit est non dangereuse selon les dispositions actuelles régissant le transport des marchandises dangereuses par route (A.D.R.) et par chemin de fer (RID), par voie maritime (Code IMDG) et aérien (IATA).

14.1 Numéro ONU. Non applicable.

14.2 ONU Nom d'expédition. Non applicable.

14.3. transport classe de danger. Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage. Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement. Non applicable.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur. Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC. Les informations non pertinentes.

## SECTION 15. Informations réglementaires.

### 15.1 Sécurité, santé et réglementations environnementales, une législation spécifique pour la substance ou du mélange. catégorie Seveso. Non.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006: Aucun.

Les substances contenues dans la liste des candidats (. Art 59 REACH): Aucun.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH): Aucun.

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Reg (CE) 649/2012. Aucun.

Substances soumises à la Convention de Rotterdam: Aucun.

Substances soumises à la Convention de Stockholm: Aucun.

contrôle des soins de santé. Information non disponible.

VOC (Directive 2004/42 / CE):

Classification A / c.

VOC exprimés en g / litre de produit dans un état prêt à l'emploi: Limite: 40.00 (2010)

VOC du produit: 33,50 gr./lt. Max.

15.2. l'évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

## SECTION 16. Autres informations.

Texte de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, catégorie 3

Peau Corr. Corrosion cutanée 1B, catégorie 1B

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Aquatic Acute 1 Dangereux pour l'environnement aquatique, aiguë, catégorie 1

Aquatic Chronic 1 Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique Catégorie 1

Aquatic Chronic 4 Dangereux pour l'environnement aquatique, toxicité chronique, catégorie 4 H301 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact avec la peau.

H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

H413 Peut être nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

EUH208 Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut provoquer des réactions allergiques. Fiche de données de sécurité EUH210 disponibles sur demande.

### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route

- NUMÉRO DE CAS: numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: concentration qui donne un effet de 50% de la population soumise au dépistage
- Numéro CE: identifiant du numéro dans SIAE (base de données européenne des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: niveau dérivé sans effet
- EmS: Calendrier d'urgence
- SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Réglementation pour le transport de marchandises dangereuses par l'Association du transport aérien international
- CI50: Concentration de l'immobilisation de 50% de la population soumise au dépistage
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
- OMI: Organisation maritime internationale
- NUMÉRO D'INDEX: numéro d'identification à l'annexe VI du CLP
- CL50: concentration létale 50%
- DL50: Dose létale 50%
- OEL: Niveau d'exposition professionnel
- PBT: persistantes, bioaccumulables et toxiques selon REACH
- PEC: concentration prévisible de l'environnement
- PEL: exposition prévue Niveau
- PNEC: concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement de l'UE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer - TLV: TLV
- TLV PLAFOND: Concentration qui ne doit pas être dépassée pendant tout moment de l'exposition professionnelle. - TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: limite d'exposition moyenne pesée
- COV: composés organiques volatils
- VPvB: Très persistant et très bioaccumulable selon le REACH - WGK: Classe de pollution des eaux (Allemagne).

#### BIBLIOGRAPHIE GENERALE

1. Le règlement (UE) n ° 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
  2. Le règlement (UE) n ° 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
  3. Le règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
  4. Le règlement (UE) n ° 453/2010 du Parlement européen
  5. Le règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II ATP. CLP)
  6. Le règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (ATP III. CLP)
  7. Le règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV ATP. CLP)
  8. Le règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
  9. Le règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- L'indice Merck. - 10ème édition
  - Manipulation de la sécurité chimique
  - INRS - Fiche toxicologique (fiche toxicologique)
  - Patty - hygiène industrielle et de toxicologie
  - N.I. Sax - propriétés dangereuses des matériaux industriels-7, 1989
  - Site Web de l'Agence ECHA

Remarque pour les utilisateurs: Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur nos connaissances à la date de la dernière version. Les utilisateurs doivent vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies en fonction de chaque utilisation spécifique du produit.

Il ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

L'utilisation de ce produit ne sont pas soumis à notre contrôle direct, par conséquent, les utilisateurs doivent, sous leur propre responsabilité les lois et règlements en matière d'hygiène et de sécurité. Ne pas assumer la responsabilité de mauvaise utilisation.

Fournir une formation adéquate du personnel impliqué dans le fonctionnement des produits chimiques. Changements à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/14/15/16.